

ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS

Route de Berne 46 1014 Lausanne

Aux employeurs vaudois

Tél. direct : 021 316 00 00 Fax : 021 316 21 40

N/réf.: *Direction* V/réf.: A rappeler dans toute correspondance

Lausanne, le 1^{er} décembre 2011

Certificats de salaire

Mesdames, Messieurs,

Le 8 novembre 2011, le Grand Conseil vaudois a adopté une modification fondamentale de la procédure de dépôt des déclarations d'impôt des contribuables personne physiques. Ainsi, à compter de la période fiscale 2011 (déclarations d'impôt établies au début de 2012), les contribuables vaudois pourront déposer leur déclaration par une connexion Internet sécurisée. Cette manière de faire est assortie de la dispense de joindre spontanément tout justificatif.

Ce changement impacte également l'édition des certificats de salaire ; les indications ci-après sont donc applicables.

Forme

Les certificats de salaire doivent être **exclusivement** établis sur le formulaire fédéral disponible sur le site Internet de l'Administration fédérale des contributions.

Etablissement

Les autorités fiscales suisses mettent à disposition gratuitement un logiciel permettant d'établir aisément le certificat de salaire. Tous les certificats de salaire doivent <u>impérativement</u> comprendre le code à barres bidimensionnel généré automatiquement par le logiciel précité (ou un logiciel agréé SWISSDEC).

Les certificats de salaires qui sont remplis à la main, doivent être commandés à l'Office fédéral de la construction et de la logistique, Vente de publications fédérales, Fellerstrasse 21, 3003 Berne.

Diffusion

L'original du certificat de salaire est remis à l'employé (un seul exemplaire donc) afin de lui permettre de remplir sa déclaration d'impôt. La copie qui doit obligatoirement être remise à l'autorité fiscale, en application de l'article 179, alinéa 1, lettre d et 1bis de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI; RSV 642.11), est transmise



- par fichier électronique (document édité à l'aide d'un logiciel de salaire certifié SWISSDEC),
- par courrier postal, pour les documents édités à l'aide du logiciel gratuit précité (avec code-barres bidimensionnel) ou remplis à la main, adressé au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts (adresse postale : 1014 Lausanne).

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Administration cantonale des impôts

Ph. Maillard Chef de service F. Perroset Adjoint du Chef de service